

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT

RURAL

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE

PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU CACAO
(PAD-CACAO)



MINISTRY OF AGRICULTURE AND RURAL DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF AGRICULTURE
DEVELOPMENT

COCOA DEVELOPMENT SUPPORT PROJECT
(COCOA-DSP)



COMMISSION COMPETENTE :

COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES AUPRES DU FODECC

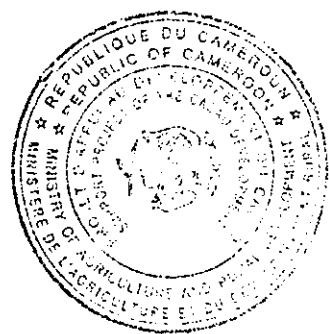
DEMANDE DE COTATION

N° 002 /DC/MINADER/PAD-CACAO/CSPM-FODECC/2024 DU 10/09/2024 RELATIF A
L'ACQUISITION DU PETIT MATERIEL ET EQUIPEMENTS AGRICOLES POUR LE
COMPTE DU PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU CACAO (PAD-CACAO)

FINANCEMENT : BUDGET FODECC, Exercice 2024

IMPUTATIONS : 2024 184 3 4110010-610121

SEPTEMBRE 2024



PIECE N°01 : AVIS CONSULTATION OUVERTE (ACO)
(Versions Française et Anglaise)

A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. S. M."

6- PARTICIPATION

La participation à la Consultation est ouverte à égalité de conditions aux Sociétés, Entreprises ou Groupements d'Entreprises, de droit Camerounais exerçant dans le domaine concerné et installées en République du Cameroun.

7- FINANCEMENT

Les fournitures, objet de la présente Consultation Ouverte sont financées par le **Budget du FODECC, Exercice 2024, sur la ligne d'imputation budgétaire N° 2024 184 3 4110010-610121**

8- CAUTION DE SOUMISSION

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement de soumission établi par un Etablissement bancaire ou organisme financier habilité par le Ministre chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 09 de DC d'un montant de **Huit cent mille (800 000) francs CFA toutes taxes comprises (TTC)** valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale des offres, timbrée et acquittée à la main délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DC. L'absence de ladite caution entraînera un rejet de l'offre, celle-ci doit être accompagnée d'un récépissé de consignation délivré par la Caisse des Dépôts et des Consignations (CDEC)

9- CONSULTATION DU DOSSIER DE LA CONSULTATION

Le Dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat du Coordonnateur National du PAD-CACAO, sis à mini prix bastos, ancien FAO Téléphone : 670 47 68 68 dès publication du présent avis.

10- ACQUISITION DE LA DEMANDE DE COTATION

Le Dossier peut être obtenu au Secrétariat du Coordonnateur National du PAD-CACAO, Téléphone : 670 47 68 68, dès publication du présent avis contre versement d'une somme non remboursable de **cinquante mille (50 000) francs CFA**, payable au compte spécial CAS-ARMP n°335 988 60001-94 valable dans toutes les agences de la BICEC.

11- REMISE DES OFFRES

Les Offres rédigées en français et/ou en anglais, en **six (06) exemplaires** dont un (01) original et cinq (05) copies marquées comme telles, doivent être déposées au plus tard le **09 OCT 2024** à 13 heures, à l'adresse mentionnée ci-dessous :

Secrétariat du Coordonnateur National / Spécialiste en passation des Marches Publics du Projet d'Appui au Développement du Cacao (PAD-CACAO) sis à Mini Prix Bastos, ancien FAO Yaoundé, Tél : (237) 670 47 68 68, Cameroun.

Les Offres devront porter la mention suivante : « Demande de Cotation N°002/DC/MINADER/PAD-CACAO/CSPM-FODECC/2024 DU **10/09/2024** RELATIF A L'ACQUISITION DU PETIT MATERIEL ET EQUIPEMENTS AGRICOLES POUR LE COMPTE DU PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU CACAO (PAD-CACAO) », « A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

Les Offres parvenues après la date et l'heure de dépôt seront irrecevables.

12- RECEVABILITE DES OFFRES

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront dater de moins de trois (03) mois à la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis de Consultation. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT
RURAL
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE
PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU CACAO • r
(PAD-CACAO)



MINISTRY OF AGRICULTURE AND RURAL DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF AGRICULTURE
DEVELOPMENT

COCOA DEVELOPMENT SUPPORT PROJECT
(COCOA-DSP)



PROJECT OWNER:
MINISTER OF AGRICULTURE AND RURAL DEVELOPMENT

COMPETENT COMMISSION:
SPECIAL PROCUREMENT COMMISSION OF FODECC

REQUEST FOR QUOTATION

N°002/DC/MINADER/PAD-CACAO/CSPM-FODECC/2024

dated September 10, 2024

**Acquisition of small agricultural materials and equipment
for the Cocoa Development Support Project (PAD-CACAO).**

FINANCING: BUDGET FODECC, Exercise 2024

ACCOUNTING CODE: 2024 184 3 4110010-610121

SEPTEMBER 2024



**DOCUMENT N° 01: Invitation for Open Consultation
(ACO)**
(Available in French and English)



A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. S. M."

5. FINANCING

The supplies subject to this Open Consultation are financed by the FODECC budget for the fiscal year 2024, under the budget line N° 2024 184 3 4110010-610121.

6. BID SECURITY

Each bidder must attach to their administrative documents a bid security established by a financial institution recognized by the Minister of Finance, with a total amount of eight hundred thousand (800,000) FCFA, all taxes included (TTC), valid for thirty (30) days beyond the initial bid submission date. This security must be stamped and issued by an approved financial institution, and a receipt of deposit issued by the Caisse des Dépôts et des Consignations (CDEC) must accompany it. The absence of this security will result in the rejection of the bid.

7. CONSULTATION OF THE CONSULTATION FILE

The file can be consulted during working hours at the office of the National Coordinator of PAD-CACAO, located at Mini Prix Bastos, old FAO, Telephone: 670 47 68 68, upon publication of this notice.

8. ACQUISITION OF THE REQUEST FOR QUOTATION

The file can be obtained at the office of the National Coordinator of PAD-CACAO, Telephone: 670 47 68 68, upon publication of this notice against a non-refundable payment of fifty thousand (50,000) FCFA, payable to the special account CAS-ARMP n°335 988 60001-94, valid at all BICEC branches.

9. SUBMISSION OF BIDS

Bids, written in French and/or English, must be submitted in six (06) copies, including one (01) original and five (05) copies marked as such. They must be deposited no later than **19 OCT 2024** --- at 1:00 PM at the following address:

Office of the National Coordinator / Specialist in Public Procurement of the Cocoa Development Support Project (PAD-CACAO) located at Mini Prix Bastos, old FAO, Yaoundé, Cameroon. Telephone: (237) 670 47 68 68.

Bids must include the following mention: "Request for Quotation N° 002/DC/MINADER/PAD-CACAO/CSPM-FODECC/2024 dated September 10, 2024, concerning the acquisition of small agricultural materials and equipment for the Cocoa Development Support Project (PAD-CACAO)"

- "To be opened only during the bid opening session."

Late Submission of Bids

Bids received after the deadline will be declared inadmissible.

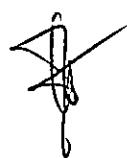
1. ACCEPTABILITY OF BIDS

To avoid rejection, the required administrative documents must be submitted in original form or as certified copies by the issuing service or an administrative authority, in accordance with the stipulations of the Special Regulations of the Call for Tenders. These documents must be dated no more than three (03) months prior to the bid submission date or established after the date of the consultation notice.

Any incomplete bid, as per the requirements of the Call for Tenders file, will be declared inadmissible, particularly due to the absence of the bid security issued by a reputable bank or a financial institution approved by the Minister of Finance.



PIECE N°02 : REGLEMENT DE LA CONSULTATION

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized "J".

- e) une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'ARMP avec une date d'édition postérieure à la date de publication du DC ;
- f) une attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque agréée par le Ministre en charge des Finances du Cameroun
- g) une caution de soumission d'un montant égal à Huit cent mille (800 000) Francs CFA toutes taxes comprises (TTC) valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale des offres, timbrée et acquittée à la main délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DC. L'absence de ladite caution entraînera un rejet de l'offre, celle-ci doit être accompagnée d'un récépissé de consignation délivré par la Caisse des Dépôts et des Consignations (CDEC) ;
- h) le Registre de commerce et du Crédit Mobilier ;
- i) attestation d'immatriculation (Numéro d'Identifiant Unique) timbrée au tarif en vigueur.

N.B : Les pièces administratives devront porter la mention et les références de la Demande de Cotation.

ARTICLE 4 : PIECES PROPOSITION TECHNIQUE ET FINANCIERE

Partie B :

Le dossier technico-financier à soumettre doit impérativement comprendre :

- 1- prospectus accompagnés de fiche technique en couleur (dans l'original comme dans la copie de l'offre pour chaque matériel) ;
- 2-Références du soumissionnaire (au moins un (01) marchés de livraison de fournitures avec les montants desdites prestations, les coordonnées des responsables des projets ou des bénéficiaires (joindre copie des marchés /LC et PV de réception afférents pour un montant cumulé \geq à 10 000 000 (dix millions) de Francs CFA);
- 3-Délai de livraison inférieur ou égal à un (01) mois ;
- 5- Attestation de surface financière d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 (vingt-cinq millions) délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministre des Finances ;
- 6-Prouve d'acceptation des conditions du marché (Projet de Lettre Commande et les Caractéristiques techniques paraphés, cachetés et signés à la dernière page).

Partie C

- 1-Le Bordereau des Prix Unitaires
- 2-Le Détail Quantitatif et Estimatif
- 3-Le Sous Détail des Prix.

En cas de rabais, ses modalités devront être précisées dans l'offre financière :

- Pour être admis, le rabais doit être mentionné en lettres et en chiffres ;
- La preuve du rabais consenti par le soumissionnaire doit être jointe au tableau comparatif des offres.

ARTICLE 5 : OFFRE

5.1 Le fournisseur précisera dans la soumission le lieu de livraison et la nature des prix :

- Hors Taxe sur la Valeur Ajoutée (HTVA) y compris les droits de douanes
- Toutes Taxes comprises (TTC).

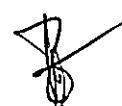
5.2 Le fournisseur complètera le Bordereau des Prix Unitaires et le Détail Quantitatif et Estimatif fournis dans le Dossier de Consultation, en indiquant les spécifications techniques de la prestation à exécuter dans la ligne qui lui est réservée, les Prix Unitaires, le Prix Total pour chaque poste et le délai qu'il propose pour l'exécution de la Lettre-Commande

ARTICLE 6 : MONNAIE DE L'OFFRE

Les prix seront libellés en Francs CFA, monnaie de compte et de paiement.

ARTICLE 7 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Les offres seront valables pour la période de quatre-vingt (90) jours à compter de la date de l'ouverture des plis.



Caractéristiques techniques

CARACTERISTIQUES	DESCRIPTION DETAILLE
Débroussailluseuse thermique	<ul style="list-style-type: none"> - Puissance du moteur : $\geq 1,6\text{KW}$ à 9000RPM - Moteur : 2 temps - Model : FS 200
Tarière thermique	<ul style="list-style-type: none"> - Cylindrée cm ; ≥ 36 - Vitesse de rotation : ≥ 200; - Puissance kW /ch: $\geq 1,4 /1.9$
Elagueuse thermique	<ul style="list-style-type: none"> - Moteur : 2 temps - Cylindrée $\geq 25\text{cm}$ - Puissance $\geq 0,7 \text{ kw}$ - poids : 6.3 kg
Echelle pliante multifonction	<ul style="list-style-type: none"> - Description : black pro $\geq 4x4$ - Longueur d'échelons : $\geq 4x4 \text{ m}$; - Longueur max de travail : $\geq 5,10 \text{ m}$; - poids : $\geq 17 \text{ kg}$;
Thermo nébulisateur	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité réservoir : $\geq 5 \text{ litres}$; - Débit standard : 12 litres/heure ; - Puissance du moteur : $\geq 17,5 \text{ KW}, 24/1 \text{ CH}, 15,300 \text{ kcal/h}$;
Sac plastique de 100kg	<ul style="list-style-type: none"> - Sac tissé 10x10 /14x14 - Longueur 110cm - Largeur 75cm
Rouleau de fil plastique	<ul style="list-style-type: none"> - Ficelle polypropylène 2.4 mm - Longueur $\geq 15 \text{ m}$

ARTICLE 12 : DROIT DE MODIFIER LES QUANTITES

Non applicable.

Article 13 : Durée d'exécution

Le délai de livraison est d'un (01) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrer la prestation.

ARTICLE 13 : ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE

La CSPM proposera l'attribution de la lettre commande au cocontractant, dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du dossier de consultation, et qu'elle est l'offre la mieux -disante.

ARTICLE 14 : COMMUNIQUE DE L'ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE

Le Maître d'Ouvrage décidera de l'attribution et publiera le résultat de la consultation ouverte, par voie de presse et/ou par voie d'affichage en communiquant :

- a) le nom de l'attributaire ;
- b) l'objet de la consultation ;
- c) le délai de livraison ;
- d) Le montant de la Lettre Commande.

PIECE N°03 : DESCRIPTIF DES FOURNITURES



PIECE N°04 : CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)



A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized "F".

PIECE N°05 : CADRE DU DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF (DQE)



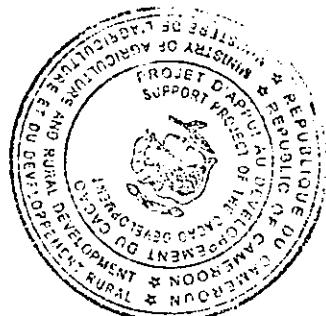
A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized "J".

**PIECE N°06 : CADRE DU SOUS DETAIL DES PRIX
UNITAIRES**



A handwritten signature in black ink, appearing to read "A. S. M. D. C. O. M. E. R. R. A. C. P. U. R. U. L. A. C. M. R. O. N.".

PIECE N°06 : TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES



A handwritten signature in black ink, appearing to read "M. NGUESSO".

PIECE N°07 : PROJET DE LETTRE COMMANDE



29

ENTRE :

L'ETAT du CAMEROUN représenté par le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural ci-après dénommé

" LE MAITRE D'OUVRAGE "

D'UNE PART,

ET LA SOCIETE _____

BP _____ Tél. : _____ Fax _____

N°RC :.....A.....

N° CONTRIBUABLE :.....

Représentée par _____ ci-après désignée

"LE COCONTRACTANT "

D'AUTRE PART,



IL A ETE CONVENTU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Titre I : Cahier des Clauses Administratives Particulières



33

CHAPITRE I : GENERALITES

ARTICLE 1 : OBJET DE LA LETTRE COMMANDE

La présente Lettre-Commande a pour objet l'acquisition du petit matériel et équipements agricoles pour le compte du PAD-CACAO.

ARTICLE 2 : CONSISTANCE DE LA PRESTATION

La prestation objet de la présente Lettre Commande comprend l'acquisition de :

Débroussailleuse thermique	10
Tarière thermique	14
Elagueuse thermique	10
Echelle pliante multifonction	60
Thermo nébuliseur	4
Sac plastique de 100kg	1 500
Rouleau de fil plastique	300

ARTICLE 3 : PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE COMMANDE

La présente Lettre Commande est passée suivant la procédure de Demande de Cotation N° 002 /DC/MINADER/PAD-CACAO/CSPM-FODECC/2024 du 10/09/2024, conformément à la réglementation en vigueur

ARTICLE 4 : PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE

Les pièces contractuelles constitutives de la présente Lettre-Commande sont par ordre de priorité :

- 1) La lettre de soumission ou l'acte d'engagement ;
- 2) Le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- 3) Les caractéristiques techniques ;
- 4) Les éléments propres à la détermination du montant de la Lettre Commande, tels que, par ordre de priorité :
 - a. Devis Quantitatif et Estimatif (DQE).
 - b. Bordereau des Prix Unitaires (BPU).
 - c. Sous détail des Prix Unitaires
- 5) Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) ;

ARTICLE 5 : DEFINITIONS, ATTRIBUTIONS ET NANTISSEMENT

5.1. Définitions générales et attribution

- Le Maître d'Ouvrage Délégué est le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural ;
- L'Autorité en charge du contrôle de l'effectivité de la prestation est le Ministère des Marchés Publics.
- Le Chef de Service du Marché est le Coordonnateur National du PAD-CACAO
- L'Ingénieur du Marché est le Directeur de la Réglementation et du Contrôle de Qualité.
- Le Cocontractant est....

5.2. Nantissement

- L'Autorité chargée de l'ordonnancement est le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural ;
- L'Autorité chargée de la liquidation des dépenses est le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural ;
- Le Responsable chargé du paiement est l'Agent Comptable auprès du FODECC.
- Le Responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution de la présente Lettre Commande est le Chef de Service du Marché.

ARTICLE 6 : LANGUE, LOI ET REGLEMENTATION APPLICABLES

- 6.1. La langue utilisée est le Français ou l'Anglais.

- représentant du Ministère des Marchés Publics au sein des commissions de réception et des commissions de suivi et de recette technique des prestations objets des marchés publics ;
19. La Lettre Circulaire N°000006/LC/MINMAP/CAB du 17 août 2021 clarifiant le contrôle de la passation des marchés publics et précisant les modalités de son exercice auprès des Maîtres d'Ouvrage et Maîtres d'Ouvrage Délégués ;
 20. La Lettre Circulaire N°000007/LC/MINMAP/CAB du 02 décembre 2021 précisant les modalités de prise de possession des ouvrages, des fournitures et des livrables dans le cadre de l'exécution des marchés publics ;
 21. Les Textes régissant les corps de métiers
 22. Les Normes en vigueur.

ARTICLE 9 : COMMUNICATION

9.1. Toutes communications au titre de la présente Lettre Commande sont écrites et les notifications faites aux adresses ci-après

a. Dans le cas où le fournisseur est le destinataire Madame/Monsieur.....
A son domicile situé à son siège ou à l'Agence territorialement compétent, ou le cas échéant, à côté du lieu de livraison ou de fourniture du service

Passé le délai de 15 jours fixé à l'article 6.1 du CCAG pour faire connaître au Maître d'Ouvrage, au Chef de service son domicile, les correspondances seront valablement adressées à la mairie de.....

b. Dans le cas où le Maître d'Ouvrage en est le destinataire :
Monsieur le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural avec copie adressée dans les Mêmes délais au Chef de service du Marché et à l'Ingénieur le cas échéant.

9.2. Le fournisseur adressera toutes notifications écrites ou correspondances à l'Ingénieur du Marché, avec copie au Chef de service du Marché.

ARTICLE 10 : ORDRE DE SERVICE

10.1 L'Ordre de Service de commencer les prestations est signé et notifié par *le Maître d'Ouvrage* au Cocontractant avec copie au *Chef de Service du Marché*, à *l'Ingénieur du Marché*, au *MINMAP* et à *l'Organisme Payeur*.

10.2 Les Ordres de Service à incidence financière ou susceptible de modifier les délais seront signés et notifiés au Cocontractant par *le Maître d'Ouvrage* avec copie au *Chef de Service du Marché*, à *l'Ingénieur du Marché*, au *MINMAP* et à *l'Organisme Payeur*.

10.3 Les Ordres de Service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations et sans incidence financière seront directement signés par *le Chef de Service du Marché* et notifiés au Cocontractant par *l'Ingénieur du Marché* avec copie au *MINMAP*.

10.4 Les Ordres de Service de suspension et de reprise des prestations pour cause de force majeure seront signés par *le Chef de Service du Marché* et notifiés au Cocontractant par *l'Ingénieur du Marché* avec copie au *Maître d'Ouvrage* et au *MINMAP*.

10.5 Les Ordres de Service valant mise en demeure sont signés par *le Maître d'Ouvrage* et notifiés au Cocontractant par *le Chef de Service du Marché*, avec copie à *l'Ingénieur du Marché* et au *MINMAP*.

10.6 Le Cocontractant dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout Ordre de Service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas l'entreprise d'exécuter les Ordres de Service reçus.

ARTICLE 11 : MATERIEL ET PERSONNEL DU FOURNISSEUR

11.1. Matériel proposé dans l'offre
Le fournisseur utilisera le matériel approprié proposé dans l'offre pour la bonne exécution des prestations selon les règles de l'art.

11.2. Toute modification apportée sera notifiée au Maître d'Ouvrage

CHAPITRE II : CLAUSES FINANCIERES

ARTICLE 12 : GARANTIES OU CAUTIONS

4.1. Cautionnement définitif

Conformément aux dispositions de l'Article 142 du Code des Marchés Publics, il n'est pas prévu de cautionnement définitif dans le cadre de cette Lettre Commande.

Les fournitures, objet de la présente Lettre Commande, seront livrées au siège du Projet d'Appui au Développement du Cacao sis à bastos /Yaoundé.

21.2. Délai de livraison

Le délai de livraison maximum est fixé à un (01) mois, à compter de la date de notification et de l'ordre de service de commencer la livraison.

ARTICLE 22 : ROLES ET RESPONSABILITES DU FOURNISSEUR

Le fournisseur a pour mission d'assurer la fourniture des biens tels que décrits dans les spécifications techniques, sous le contrôle du Maître d'œuvre et ce conformément à la présente Lettre Commande et aux règles et normes en vigueur au Cameroun.

ARTICLE 23 : TRANSPORT, ASSURANCE ET RESPONSABILITE CIVILE

23.1. Emballage pour le transport

Le fournisseur doit prendre toutes dispositions nécessaires pour que les fournitures proposées soient protégées par un emballage soigné et approprié au transport maritime, aérien, ferroviaire ou routier. Le fournisseur doit faire toute diligence pour réparer tous les dégâts éventuellement occasionnés pendant le transport jusqu'au lieu de livraison.

23.2. Assurance

Les risques de toutes natures pendant le transport jusqu'au lieu de livraison doivent être couverts par une assurance prise par le fournisseur.

CHAPITRE IV : DE LA RECEPTION

ARTICLE 24 : RECEPTION

La réception se fera en deux (02) étapes :

1. La réception technique ;
2. La réception

24.1 Préparation de la réception

Le Cocontractant devra prévenir le Maître d'Ouvrage cinq (05) jours avant de la date de fourniture.

Avant la réception, le Cocontractant demande par écrit au Maître d'Ouvrage avec copie à l'Ingénieur du Marché, l'organisation de la réception technique préalable à la réception.

La réception technique va se faire en présence :

- Du Chef service du marchéPrésident
- De l'Ingénieur du Marché.....Rapporteur
- Du fournisseur.....Membre

Et toute autre personne invitée par le Maître d'Ouvrage.

La Commission vérifiera, la conformité des échantillons proposés avant leur mise en production, par rapport aux caractéristiques définies dans les caractéristiques techniques, et décidera s'il y a lieu ou non de prononcer la réception.

Elle donnera lieu à l'établissement d'un Procès-verbal de réception technique signé des membres de la commission.

Dans les cinq (05) jours qui suivent la demande de livraison, le Maître d'Ouvrage fixera la date de la réception, et communiquera cette date à tous les intervenants.

24.2 Modalités de la réception

La réception sera effectuée à l'immeuble siège du Projet d'Appui au Développement du Cacao (PAD-CACAO), par la Commission de réception composée des membres suivants :

- Le Ministre l'Agriculture et Développement Rural ou son Représentant.....Président ;
- L'ingénieur du Marché.....Rapporteur ;
- Le Chef de Service du Marché.....Membre ;
- Le Spécialiste en Passation des Marchés Publics du PAD-CACAO.....Membre ;
- Le Représentant du MINMAP.....Observateur ;
- L'Agent Chargé des opérations de la comptabilité-Matières du PAD-CACAOMembre ;



PAGE ____ ET DERNIERE DE LA LETTRE COMMANDE N° _____ /LC/MINADER/CSPM-FODECC/2024 _____ PASSE APRES CONSULTATION OUVERTE POUR UNE DEMANDE DE COTATION N°002/DC/MINADER/PAD-CACAO/CSPM-FODECC/2024 DU 10/09/2024 AVEC, POUR L'ACQUISITION DU PETIT MATERIEL ET EQUIPEMENTS AGRICOLES POUR LE COMPTE DU PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU CACAO (PAD-CACAO).

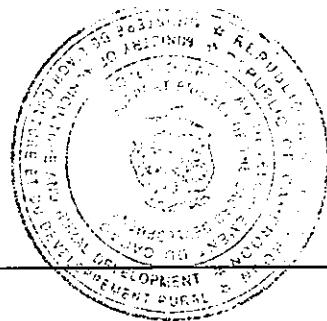
MONTANT DU MARCHE : _____ FRANCS CFA TOUTES TAXES COMPRISSES.

DELAI DE LIVRAISON : UN (01) MOIS

LIEU DE LIVRAISON : au siège du Projet d'Appui au Développement du Cacao (PAD-CACAO)

LU ET APPROUVE PAR :

LE COCONTRACTANT



YAOUNDE, LE _____

SIGNE PAR :

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

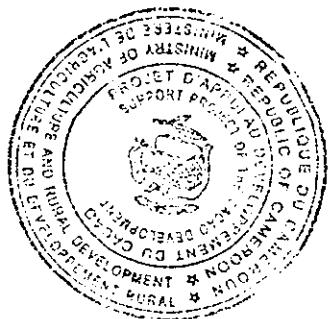
YAOUNDE, LE _____

ENREGISTREMENT

TABLE DES MODELES

Annexe N° 1 : Modèle de Soumission

Annexe N° 2 : Modèle de Caution de Soumission



A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'S' or a similar character.

ANNEXE N°2 : MODELE DE CAUTION DE SOUMISSION

Adresse à (*indiquer le Maître d'Ouvrage et son adresse*), « *le Maître d'Ouvrage* »

Attendu que le Fournisseur, ci-dessous désigné « le soumissionnaire », a soumis son offre en date du Pour (*rappeler l'objet de l'appel d'offres*), Lot ci-dessous désignée « l'offre », et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalant à (*indiquer le montant*) francs CFA,

Nous (*Nom et adresse de la banque*), représentée par (*Noms des signataires*), ci-dessous désignée « la banque », déclarons garantir le paiement au Maître d'Ouvrage de la somme maximale de (*indiquer le montant*) Francs CFA, que la banque s'engage à régler intégralement au Maître d'Ouvrage, s'obligant elle-même, ses successeurs et assignataires.

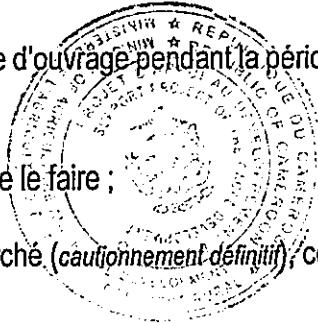
Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire l'offre pendant la période de validité spécifiée par lui sur l'acte de soumission ;

Où

Si le soumissionnaire, s'étant vu notifier l'attribution du marché par le Maître d'Ouvrage pendant la période de validité :

- Manque à signer ou refuse de signer le marché, alors qu'il est requis de le faire ;
- Manque à fournir ou refuse de fournir le cautionnement définitif du marché (*cautionnement définitif*), comme prévu dans celui-ci.



Nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d'Ouvrage soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande le Maître d'Ouvrage notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle(s) condition(s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par le Maître d'Ouvrage pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande du Maître d'Ouvrage tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

à....., le.....